



Contenir l'urbanisation dans la trame verte et limiter la consommation foncière

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

ID : 021-212106991-20250317-170325ARRETPLU-AR

Principales zones de développement de l'habitat

- Contenir l'urbanisation dans la trame verte en vue d'une protection des espaces agricoles et naturels et d'un renforcement du bourg-centre
- Conservier des espaces de respiration dans la trame urbaine et en particulier le site de la Carre et certains vergers

S'adapter aux contraintes des ruptures urbaines et recentrer l'urbanisation

- Rupture urbaine voie ferrée : préserver les points de passage et limiter le développement résidentiel au sud
- Rupture urbaine RD 905 : sécuriser les abords et limiter le développement résidentiel au sud
- Recentrer l'urbanisation pour connecter les principaux pôles de vie

Pérenniser et développer le tissu économique en assumant le statut de pôle relais du SCOT

Pérenniser et/ou développer le tissu économique

Développer une offre de foncier économique nouvelle :

- Création d'une zone économique d'intérêt intercommunal
- Extension de la zone agro-industrielle STL COOP d'Or
- Extension future supplémentaire si intérêt intercommunal confirmé

Développer les services et équipements publics ou d'intérêt collectif

- Equipements publics dont un projet de développement est d'ores et déjà ciblé
- Autres équipements publics, administratifs, enfance, loisirs, sportifs, sociaux, etc.
- Aménagements légers de loisirs ancienne gravière
- Permettre l'aménagement d'une partie de l'ancienne gravière en lieu de promenade et loisirs (pique-nique, pêche...)

Prendre en compte et protéger l'activité agricole

- Enjeu de protection agricole fort
- Enjeu de protection agricole moyen
- Périmètre sanitaire agricole à prendre en compte

Mobilités

- Piste cyclable existante
- Continuité de poursuite de piste cyclable vers Auxonne à étudier le long de la RD20c
- Préserver la mobilité en transports collectifs
- Créer des liaisons douces interquartiers (piétons surtout, voire cycles)
- Créer des liaisons douces interquartier à travers la Carre
- Réaliser un bouclage des liaisons piétonnes à travers la Carre

Traitement du bâti et des entrées de ville

- Enjeu préservation abords Monument Historique
- Enjeu préservation abords Monument Historique doublé d'un enjeu de requalification de l'entrée d'Auxonne
- Requalifier l'entrée de ville d'Auxonne
- Stopper l'étiement de l'habitat de long des axes routiers

Protection ou prise en compte des milieux naturels dont forestiers et humides

Prendre en compte les corridors écologiques et limiter les points de conflit

- Corridor forestier
- corridors milieu ouvert
- Corridor humide
- zone de conflit corridors
- Protection de la Zone NATURA2000
- Protéger les éléments de la trame verte dont certaines haies
- Renaturation de certaines peupleraies en prairies naturelles ou extensives en particulier en zone NATURA 2000
- Protéger les abords des cours d'eau
- Prendre en compte le risque d'inondation (PPRI Saône 1)
- Protéger la ressource en eau potable aux abords des puits de captage
- Prendre en compte les zones humides, mieux les protéger et compensation pour les cas de suppression inévitables
- Limite communale

